



**Municipalité régionale de comté d'Argenteuil**

**Aux contribuables des municipalités dont le territoire  
fait partie de la MRC d'Argenteuil**

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par le soussigné,  
**Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier**  
de la susdite municipalité régionale de comté,

QUE le règlement suivant a été adopté par le conseil de la MRC lors de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2025 :

- ✓ Règlement numéro 44-26-25 concernant la répartition des dépenses quotes-parts afférentes à l'exercice financier 2026 de la MRC d'Argenteuil, pour les municipalités locales de la MRC

Ce règlement peut être consulté pendant les heures d'ouvertures régulières, au bureau de la MRC d'Argenteuil, situé au 430, rue Grace, Lachute ainsi que sur le site Internet de la MRC d'Argenteuil au [www.argenteuil.qc.ca](http://www.argenteuil.qc.ca).

Donné à Lachute, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq (2025).

Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné(e), Gabriel Thérien, Directeur général de la municipalité de Mille-Isles certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3 Décembre 2025, entre 7h45 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de Décembre 2025

  
(signature)